

## ARRETE N° 2022-114

fixant la capacité d'accueil de formation dans les instituts ou écoles du secteur paramédical

## RENOUVELLEMENT

**Institut de Formation d'aides-soignants (IFAS)**  
**rattaché au Centre Hospitalier Intercommunal de Meulan-Les Mureaux (CHIMM)**  
1 rue du Fort – 78250 Meulan-en-Yvelines

### LA PRESIDENTE DU CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE

- VU** le code de la santé publique et notamment ses articles L.4383-3 et R.4383-2 ;
- VU** l'arrêté du 7 avril 2020 modifié relatif aux modalités d'admission aux formations conduisant aux diplômes d'Etat d'aide-soignant et d'auxiliaire de puériculture ;
- VU** l'arrêté du 12 avril 2021 modifié portant diverses modifications relatives aux conditions d'accès aux formations conduisant aux diplômes d'Etat d'aide-soignant et d'auxiliaire de puériculture ;
- VU** l'arrêté du 10 juin 2021 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant et portant diverses dispositions relatives aux modalités de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux ;
- VU** l'arrêté du 10 juin 2021 portant dispositions relatives aux autorisations des instituts et écoles de formation paramédicales et à l'agrément de leur directeur en application des articles R. 4383-2 et R. 4383-4 du code de la santé publique ;
- VU** la délibération n° CP 2022-034 du 28 janvier 2022 approuvant le règlement régional des formations paramédicales ;
- VU** l'arrêté n° 16-223 du 21 juin 2016 autorisant le renouvellement de la capacité d'accueil de 65 places ;
- VU** l'arrêté n° 2020-178 du 2 septembre 2020 autorisant la diminution de 20 places avec fermeture de la section de formation par la voie de l'apprentissage portant ainsi la capacité d'accueil totale à 45 places ;
- VU** l'arrêté n° 2022-003 du 5 janvier 2022 portant délégation de signature du Pôle Transfert, Recherche, Enseignement Supérieur et Orientation en Réseaux (TRESOR) ;
- VU** l'instruction favorable par les services régionaux du dossier de demande n° 66278, déposé le 18 février 2021 ;
- VU** l'avis du Directeur de l'Agence Régionale de la Santé d'Île-de-France du 18 mars 2022 ;

### Article 1

Décide de renouveler l'autorisation accordée à l'Institut de formation d'aides-soignants du Centre Hospitalier Intercommunal de Meulan-Les Mureaux.

## **Article 2**

La capacité d'accueil maximum de l'institut est fixée à 45 places par an, hors apprentissage et VAE. La capacité totale d'accueil est répartie en une session annuelle pour une rentrée en janvier.

## **Article 3**

L'enseignement est dispensé en formation initiale par voie scolaire et en formation initiale par voie de l'apprentissage, aux adresses suivantes :

- Site Bècheville, 1 rue Baptiste MARCET 78130 Les Mureaux (site Principal),
- 17 rue Albert Thomas 78130 Les Mureaux (site Annexe)

## **Article 4**

Cette autorisation est **valable cinq ans à compter du 22 juin 2021**.

Fait à Saint-Ouen-sur-Seine en 1 exemplaire  
Le 26 avril 2022

La présidente du conseil régional  
**Valérie PECRESSE**

Par délégation,

L'adjointe à la cheffe du service des relations avec  
les organismes  
**Laurence LARIDANT**

